

## **Séance du 10 avril 2015**

L'an deux mille quinze le dix avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de NAVAILLES-ANGOS, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Francis HUNAUT, Maire.

**Etaient présents** : Mmes et MM. ALGANS Elisabeth, BERNEZAT Jean, CACHAU Jean-Guy, CAUHAPE Céline, CUNY Christine, CUYALA-PROVENCE Rémy, DOMENGINE Paul, DUBEDOUT Philippe, DUFOURCQ Hugues, HUNAUT Francis, LAVIE-HOURCADE Jeannine, MERIOT Christophe et MEYMERIT Christine.

**Absent(s)** : Mmes DUBOIS Catherine (procuration à M. LAVIE-HOURCADE Jeannine) et LOUSTAU ARRAGON Bernadette (procuration à M. HUNAUT Francis).

**Secrétaire de séance** : Mme CUNY Christine.

Vu le Maire pour convocation le 3 avril 2015 et affichage des délibérations le 14 avril 2015

La séance est ouverte à 20h38.

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 MARS 2015**

Le procès-verbal de la séance du 27 mars 2015 est adopté à l'unanimité.

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015**

**Délibération N°2015-04-10-01**

**Transmise en préfecture le 14 avril 2015**

Monsieur le Maire transmet au Conseil Municipal les bases d'imposition communiquées par la Direction Générale des Impôts pour l'exercice 2015.

La commission finance propose de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2014.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**FIXE** comme suit les taux d'imposition 2015.

| Taxe  | Taux 2014 | Bases 2015 | Taux 2015 | Produit 2015 |
|-------|-----------|------------|-----------|--------------|
| T H   | 13.43%    | 1 462 000  | 13.43%    | 196 347      |
| F B   | 12.94%    | 878 400    | 12.94%    | 113 665      |
| F N B | 51.09%    | 41 900     | 51.09%    | 21 407       |
| TOTAL |           |            |           | 331 419      |

### **BUDGET PRIMITIF 2015**

**Délibération N°2015-04-10-02**

**Transmise en préfecture le 14 avril 2015**

**Budget principal :**

**Section de fonctionnement :**

⊗ Dépenses ..... 1 946 376,34 € dont                      virement à section invest. : 888 210,00 €  
⊗ Recettes ..... 1 946 376,34 € dont                      excédent reporté 2014 : 886 544.34 €

**Section d'investissement :**

⊗ Dépenses ..... 1 433 988,26 € dont  
⊗ Recettes..... 1 433 988,26 € dont

déficit reporté 2014 : 154 666,26 €  
affectation du résultat : 154 666,26 €  
Virement de section fonct. : 888 210,00 €

**Budget annexe Cimetière :**

**Section de fonctionnement :**

⊗ Dépenses ..... 12 546,00 €  
⊗ Recettes..... 12 546,00 € dont excédent reporté 2014 : 239,10 €

**Section d'investissement :**

⊗ Dépenses ..... 13 422,00 €  
⊗ Recettes..... 13 422,00 €

Appelé à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** les budgets primitifs de la commune et du budget annexe cimetière pour l'exercice 2015 tels qu'ils ont été présentés par le Maire.

**DUREE DES AMORTISSEMENTS**

**Délibération N°2015-04-10-03**  
**Transmise en préfecture le 14 avril 2015**

Monsieur le Maire rappelle que la commune doit procéder à des amortissements obligatoires concernant les études (comptes 203), les documents d'urbanisme (compte 202) ou les subventions d'équipements versées (comptes 204).

Monsieur le Maire propose de fixer à cinq ans la durée d'amortissement de ces immobilisations incorporelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**FIXE** la durée d'amortissement de toutes les immobilisations incorporelles comptabilisées sur les comptes 202, 203 et 204 à cinq ans.

**AVENANT N°1 AU MARCHÉ D'ETUDE POUR LA REVISION DU PLU**

**Délibération N°2015-04-10-04**  
**Transmise en préfecture le 14 avril 2015**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a signé un marché pour la révision du PLU avec la société COMPETENCES INGENIERIE SERVICES et la société SOREPA.

La société COMPETENCES INGENIERIE SERVICES a changé de nom au 29 janvier 2015 pour devenir VERDI CONSEIL MIDI ATLANTIQUE. Cette société est une filiale à 100 % de VERDI SAS.

De plus, en date du 15/10/2014, la société SOREPA a cédé une partie de son fonds de commerce à la société VERDI CONSEIL NORD DE France. La société VERDI CONSEIL NORD DE France, comme la SOREPA (dont le nom est devenu au 01/01/2015 VERDI CONSEIL CŒUR DE France), sont des filiales à 100 % de VERDI SAS.

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'approuver ces modifications par la signature d'un avenant n°1 au marché d'étude initial et donne lecture du projet d'avenant

Invité à se prononcer après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 au marché d'étude pour la révision du PLU signé avec COMPETENCES INGENIERIE SERVICES et SOREPA.

## **MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL DE LA SEMILUB**

**Délibération N°2015-04-10-05**  
**Transmise en préfecture le 14 avril 2015**

M. le Maire expose aux membres du Conseil que la Communauté de Communes du Pays de Morlaàs souhaite rentrer au capital de la SEMILUB et la Communauté de Communes des Luys en Béarn se propose de lui céder 1 200 actions au nominal de 15,25 € soit un montant global de 18 300 €.

Le conseil d'administration de la SEMILUB a approuvé cette cession d'actions le 26 mars 2015, sous réserve que, conformément à l'article 8 de la Loi du 2 janvier 2002, chaque collectivité actionnaire donne son accord sur cette modification de la composition du capital social et donc sur sa future répartition.

Par ailleurs M. Jean-Louis JEAN-BAPTISTE accepte de céder 2 actions à M. Max TUCOU, qui a été agréé par la SEMILUB lors de son conseil d'administration du 26 mars 2015.

En conséquence, la nouvelle répartition des actions serait la suivante :

|                 |                                           |                         |
|-----------------|-------------------------------------------|-------------------------|
| Collectivités : | Communauté de Communes des Luys en Béarn  | 10 000 actions (33,32%) |
|                 | Communauté de Communes de Vic Montaner    | 1 200 actions (4%)      |
|                 | Communauté de Communes du Pays de Morlaàs | 1 200 actions (4%)      |
|                 | Commune de Montardon                      | 2 900 actions (9,67%)   |
|                 | Commune de Navailles Angos                | 2 900 actions (9,67%)   |
|                 | Commune de Sauvagnon                      | 2 900 actions (9,67%)   |
|                 | Commune de Serres Castet                  | 2 900 actions (9,67%)   |
| Privés :        | PG INVEST SAS                             | 2 812 actions (9,37%)   |
|                 | ALCYON SA                                 | 500 actions (1,67%)     |
|                 | S.P.V.I.                                  | 100 actions (0,33%)     |
|                 | SATEG                                     | 600 actions (2%)        |
|                 | SPIE SUD OUEST                            | 600 actions (2%)        |
|                 | BARON Entreprise                          | 600 actions (2%)        |
|                 | COLAS SUD OUEST                           | 600 actions (2%)        |
|                 | M. JEAN-BAPTISTE Xavier                   | 89 actions (0,30%)      |
|                 | M. JEAN-BAPTISTE Philippe                 | 89 actions (0,30%)      |
|                 | M. JEAN-BAPTISTE Jean-Louis               | 8 actions (0,0267%)     |
|                 | M. TUCOU Max                              | 2 actions (0,0067%)     |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** l'entrée de la Communauté de Communes du Pays de Morlaàs comme nouvel actionnaire de la SEMILUB aux conditions ci-dessus présentées.

## **MODIFICATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEMILUB**

**Délibération N°2015-04-10-06**  
**Transmise en préfecture le 14 avril 2015**

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la nomination de M. Francis HUNAULT comme représentant de la commune de Navailles-Angos au Conseil d'administration de la SEMILUB, cette nomination ayant pris effet le 5 juin 2014.

Or, il s'avère que la proportion de capital détenu par la Communauté de Communes des Luys en Béarn, soit 11 200 actions, par rapport aux autres collectivités actionnaires ne lui permet pas d'avoir 7 représentants comme actuellement, mais 5.

Afin de ne pas pénaliser les personnes désignées par la Communauté de Communes des Luys en Béarn pour la représenter au conseil d'administration de la SEMILUB, il a été décidé d'augmenter le nombre de représentants qui passerait de 15 à 17. Ainsi, les collectivités détenant 2 900 actions pourront avoir 2 représentants.

Il convient donc de désigner un deuxième représentant au conseil d'administration de la SEMILUB.

M. le Maire propose de nommer Mme Jeannine LAVIE-HOURCADE comme deuxième représentant de la commune de Navailles-Angos au conseil d'administration de la SEMILUB.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** la désignation de Mme Jeannine LAVIE-HOURCADE comme deuxième représentant de la commune de Navailles-Angos au conseil d'administration de la SEMILUB.

## QUESTIONS DIVERSES

### Dates à retenir :

- 13 avril : réunion inter-asso pour la garburade à 19h
- 15 avril : réunion du CCAS avec le vote du budget 2015 à 19h
- 17 avril : réunion du groupe de travail sur le PLU à 9h30
- 17 avril : réunion du comité de pilotage TAP à 17h30
- 18 avril : don du sang
- 18 avril : lâcher de truites au lac du balaing avec apéritif et grillades
- 18 avril : soirée garbure
- 21 avril : comité de pilotage Agenda 21 à 20h30
- 24 avril : retour APS nouvelle école avec ACTA à 9h30
- 16 mai : finales du tournoi de pala

### Effectifs de l'école :

A ce jour, les effectifs prévisionnels de l'école pour la prochaine rentrée scolaires s'établissent à 174 enfants. Monsieur le Maire donne lecture du courrier qu'il a adressé au directeur académique pour demander l'ouverture dès à présent d'une septième classe.

### Déchets de la cantine :

Avec l'aide du SIECTOM, un poulailler municipal expérimental va être mis pour traiter les déchets de la cantine. Le SIECTOM va réaliser une opération de sensibilisation des enfants et du personnel afin que l'opération se déroule dans de bonnes conditions.

### Accès au lac du Balaing :

M. Jean BERNEZAT attire l'attention du conseil sur les difficultés d'accès au lac du Balaing devant la recrudescence des visiteurs. En effet, les chemins d'accès, tant par DOUMY que par NAVAILLES-ANGOS, n'ont pas été calibrés pour accueillir un trafic aussi important. La route par DOUMY est tellement dégradée que la plupart des usagers ne l'utilisent plus. Le conseil propose qu'une action commune soit menée en concertation avec la commune de DOUMY pour demander à la CCLB d'aider à remettre les routes en état.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.